



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 06 mai 2021

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Marie-Paule DUBREUIL, Lara DUPLAIX, Jessica GILLET, Anthony MERCIER.

Pouvoirs : Marie-Paule DUBREUIL à Jérôme MERLIN
Jessica GILLET à Karine KREMER
Anthony MERCIER à Arthur CASAUX.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 08 avril 2021.

1- Avenant au bail du local commercial 14 route de Paris (ex Petit Casino) :

Les travaux d'aménagement du Vival commencent à la fin du mois.

Le bail commercial signé en 2011 court toujours, un avenant a été signé en 2018. Il faut rédiger un second avenant pour réajuster les loyers.

Après consultation avec le gérant et la notaire, la commune de Meaulne Vitray propose de signer avec le nouveau gérant M. FAXEL Thierry, un bail commercial à compter du 01 Juin 2021 pour un loyer annuel de 11 436 € (5 736€ : agencements, mobiliers et matériels et 5 700€ : biens et droits immobiliers).

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant de renouvellement au bail du local commercial 14 route de Paris.

2- Evoléa : Consultation de la commune dans le cadre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 :

La société Evoléa serait en capacité de revendre des logements sociaux au lotissement des 2 rivières, elle a communiqué la liste des logements concernés et sollicite l'avis de la commune d'implantation.

Cette mesure inquiète le Conseil Municipal qui demande que des informations plus précises soient communiquées par Evoléa. Dans l'attente, la décision est ajournée.

3- Avis sur le parc éolien du Plateau de La Perche :

Un projet de parc éolien est à l'étude sur le plateau de La Perche, 4 éoliennes devraient y être installées entre La Perche et Ainay le Vieil.

Le sujet divise entre l'intérêt économique et écologique.

Vote : Contre : 15

Abstention : 2

4- Sinistre broyeur remboursement à la Communauté de Communes :

Ce point n'est plus à l'ordre du jour.

Questions diverses :

- L'enquête publique pour la cession de l'excédent du chemin rural n°39 aura lieu du 14 au 29 juin 2021.
- Des dépenses supplémentaires sont engagées pour la création d'un parking devant le local d'accueil du kinésithérapeute, place de la fontaine. Fin Juillet les travaux du local devraient être terminés.
- Local boulangerie : étude des travaux en cours par un architecte.
- Maison de M. Neveu : le cabinet d'architecte Fouquet travaille sur les plans.
- Cérémonie du 8 Mai : 11h à Meaulne et 11h30 à Vitray.
- Elections départementales et régionales du 20 Juin : il y aura 2 bureaux de vote à Meaulne ainsi qu'à Vitray. En raison du protocole sanitaire les élections se dérouleront dans les salles polyvalentes de Meaulne et de Vitray.
- M. Damoiseau fait lecture d'un courrier d'un riverain pour remercier de l'action mise en place afin de réduire la vitesse dans le bourg de Vitray. M. le Maire rappelle que ce type de prise de décision engendre toujours des avis divergents.
- Il est demandé de relancer les contacts au niveau du département et d'engager la réflexion sur des bornes wifi et antenne relais.
- La gloriette est en cours de préparation et devrait être installée en Juillet sous la direction de l'artisan.
- Un projet d'aménagement de la maison du Loup est à l'étude avec la Communauté de communes et l'ONF, il prévoit l'installation d'un abri dédié au brame du même type que celui du rond du chevreuil. Le projet prévoit d'interdire la circulation automobile sur toute la ligne du Ris sanglier et sur la ligne forestière de la Bouteille à partir de la Maison du Loup jusqu'au rond du Pré désert. La participation demandée à la commune reste élevée.

Prochain Conseil : Mardi 15 Juin à 19h30 à la salle polyvalente.

20 h 40. La séance est levée.

